

23040 - Conférence des financeurs

**Proposition d'attribution de subventions à de nouveaux
projets complétant le plan d'action 2020 de la
Conférence des Financeurs de la prévention de la perte
d'autonomie avec des actions en lien avec la situation
post-covid**

CP/2020/257

Service chef de file :

F - Mission autonomie

Résumé :

La Conférence des Financeurs présidée par le Département rassemble les acteurs institutionnels qui œuvrent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Ils ont défini leur stratégie annuelle qui s'articule pour 2020 autour de deux priorités : la prévention et le soutien aux proches aidants.

Le présent rapport propose l'engagement par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, des crédits destinés à soutenir des projets et actions complémentaires ciblées sur les suites de la crise COVID et inscrits au plan d'action 2020 tels qu'adoptés le 9 juillet 2020 par l'ensemble des membres de la Conférence des Financeurs.

1. Rappel des étapes de décisions du plan d'action 2020

Un plan d'action 2020 a été adopté par la Conférence des Financeurs en trois étapes lors des réunions plénières suivantes :

- Le 11 décembre 2019, 70 actions et projets de prévention ont été validés pour un montant total de 771 599 € ;
- Le 24 février 2020, 19 projets de prévention de la perte d'autonomie et de soutien aux aidants proches ont été validés pour un montant de 259 920 € ;
- Le 27 avril 2020, 63 projets de prévention de la perte d'autonomie et de soutien aux aidants proches ont été validés pour un montant de 489 478 €.

Les subventions liées aux projets de ce plan d'action ont été approuvées par les Commissions Permanentes du Conseil Départemental du 10 février 2020, du 11 mai 2020 et du 22 juin 2020 ainsi que par les arrêtés du Président du Département en faveur des associations d'avril 2020 et de mai 2020.

Parmi les projets validés au 1er semestre 2020, trois projets ne pourront voir le jour en raison de la crise sanitaire. Les porteurs de projet ont souhaité annuler ces projets :

- Le projet « aidant et son proche : mieux vivre ensemble » porté par le CCAS de Schiltigheim avec une subvention attribuée de 9501 € ;

- Le projet « Bien vivre et bien manger » porté par le Département du Bas-Rhin avec un coût de 48 000 € ;
- Le projet « Accompagnement d'un groupe de bénévoles destiné aux visites de convivialité à domicile » porté par MSA Service Alsace avec une subvention attribuée de 4 000 €.

Par ailleurs, le projet porté par l'association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile intitulé « Un espace pour libérer la parole » validé à la Conférence des Financeurs du 27 avril et dont le montant de la subvention a été approuvée lors de la Plénière du 22 juin fait l'objet d'un avenant pour rectifier le montant de la subvention attribuée. L'avenant porte sur un montant complémentaire de 1800 € pour permettre la bonne réalisation du projet.

2. Nouveaux projets de prévention visant à soutenir les séniors et les aidants proches dans les suites de la crise COVID

Considérant les impacts de la période de confinement sur les personnes âgées résidant à domicile ou en EHPAD et sur les aidants proches, la Conférence des Financeurs du Bas-Rhin a souhaité ouvrir une troisième et dernière session de l'appel à projet 2020 en soutenant de manière ciblée et exceptionnelle :

- Les actions de soutien aux proches aidants de personnes âgées prioritairement, mais aussi les actions de soutien **aux proches aidants de personnes en situation de handicap** visant l'information, la formation, le soutien psychologique, et à titre dérogatoire pour l'année 2020 **la mise en place de solutions innovantes et expérimentales de répit ;**
- Les actions de prévention, collectives prioritairement mais aussi individuelles à titre dérogatoire en 2020 répondant aux **besoins des résidents d'EHPAD qui ont souffert du confinement** et axées prioritairement sur le lien social, le bien-être, la stimulation cognitive et physique ;
- Les actions de soutien individuel en distanciel à destination des **personnes âgées à domicile fragilisées par la crise** notamment pour lutter contre leur isolement, leur donner des conseils de prévention ou les soutenir psychologiquement.

10 projets d'aide aux aidants et 48 projets de prévention de la perte d'autonomie en direction des séniors résidants en EHPAD ou à domicile ont été déposés.

Après instruction de ces dossiers, 24 projets ont été retenus par les membres de la Conférence des Financeurs. Ces projets visent à soutenir à la fois les résidents des EHPAD mais également les séniors vivant à domicile ainsi que leurs proches aidants.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver le financement des 24 projets validés lors de la dernière réunion plénière de la Conférence des Financeurs le 9 juillet 2020 et présentés en annexes du présent rapport. Il est proposé de soutenir financièrement ces projets pour un montant total de 523 855 € dont 296 288 € de subventions. Parmi ces 24 projets, deux projets d'un montant total de 227 567 €, sont portés directement par le Département, sur les crédits de la Conférence des Financeurs, et ne donnent de ce fait, pas lieu au versement d'une subvention. Il s'agit des projets suivants :

- Plan d'urgence répit confinement/post confinement temporaire pour les aidants de PA/PH pour un montant de 197 500 € sur une période de 8 mois avec une

couverture départementale (le montant global est réparti à hauteur de moitié sur les exercices budgétaires 2020 et 2021).

Ce projet s'adressant aux aidants en situation de fragilité et d'épuisement sera réalisé en partenariat avec les plateformes de répit et l'ARS. Un modèle de convention financière à signer par le Département avec chacune des plateformes de répit, opérateurs du projet est joint en annexe. La convention fixe les modalités de financement du projet ainsi que le rôle du Département et des plateformes de répit. Cette convention prévoit notamment la mise en place d'instances de suivi de ce dispositif temporaire de répit et d'indicateurs permettant d'apprécier le nombre et le profil des bénéficiaires de l'action.

- Plan d'urgence « écoute et soutien psychosocial pour les seniors et les aidants », 30 067 € d'une durée de 7 mois entre septembre 2020 et mars 2021.

Dans le cadre du projet Plan d'urgence « écoute et soutien psychosocial pour les seniors et les aidants », l'emploi de psychologues vacataires semble être le plus pertinent du fait de la nature des interventions et de la réactivité attendue en terme de recrutement.

La mission des psychologues vacataires consistera à offrir un soutien personnalisé et spécifique aux besoins des personnes âgées isolées à domicile ou en établissement et aux besoins des aidants de personnes âgées ou en situation de handicap.

Ces vacataires seront rattachés à la Mission Action Sociale de Proximité (MASP).

Le taux horaire chargé des psychologues vacataires de la collectivité varie de 15 à 20 €.

Afin de rendre ces postes suffisamment attractifs et au vu des difficultés de recrutement des personnels médico sociaux au sein du Département, il est proposé de fixer le taux horaire chargé à 21 €.

Le nombre d'heures réalisées par ces vacataires pourra être adapté par territoire pour correspondre à l'enveloppe accordée par la Conférence des Financeurs de 30 067 €.

Une partie de l'enveloppe du concours « Autres actions de prévention » de la CNSA, sera dédiée à la réalisation de cette dépense.

La réalisation de ces nouvelles actions et projets complémentaires retenus va être conduite de manière coordonnée et articulée sur les territoires avec l'ensemble des autres projets soutenus dans le cadre du plan d'action 2020 de la Conférence des Financeurs.

Il est proposé que chacun des porteurs de projet soit lié par une convention qui prévoit une évaluation de l'impact et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires au profit des personnes âgées. Les conventions concernant des projets en direction des aidants sont assorties d'un nouvel article (art.8) portant sur le traitement des données personnelles. En effet cet article prévoit d'alimenter l'annuaire des aidants en cours de constitution grâce aux coordonnées des aidants participants aux actions soutenues par la Conférence des Financeurs. Les deux modèles de convention correspondant sont joints en annexe.

Ces projets sont intégralement financés par les concours versés annuellement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) au Département, qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

Enfin, il est à noter que 10 projets portés par des EHPAD et ayant eu un avis favorable de la Conférence des Financeurs le 9 juillet seront financés par l'ARS en complément des 24 projets soutenus par les fonds de la Conférence des Financeurs.

La Commission de l'Autonomie et Silver Développement réunie le 3 septembre 2020 a émis un avis favorable à l'attribution de ces subventions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
42037	65-6574-532	1 814 541,32 €	352 314,99 €	296 288,00 €
44540	011-6288-532	210 000,00 €	210 000,00 €	197 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- *d'approuver les 24 projets complémentaires du plan d'action 2020, validés par la Conférence des Financeurs du 9 juillet 2020, joints en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 523 855 euros (Annexe 1) ;*
- *d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 296 288 euros hors les projets portés par le Département (Annexe 2) ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention financière joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et chacun des porteurs de projet de prévention (Annexe 3) ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention financière joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et chacun des porteurs de projet de soutien aux aidants proches (Annexe 4) ;*
- *d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et l'association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile concernant le projet « Un espace pour libérer la parole » (Annexe 5) ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention de financière joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et chacune des plateformes de répit concernant le projet « Plan d'urgence de répit confinement/post confinement pour les aidants de personnes âgées et/ou en situation de handicap » (Annexe 6) ;*
- *d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer l'ensemble des conventions individuelles correspondantes mentionnées ci-dessus ;*
- *de fixer le taux horaire chargé d'intervention des psychologues vacataires à 21 €, pour les psychologues recrutés dans le cadre du plan d'écoute et de soutien psychosocial pour les seniors et les aidants.*

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY